

Coût d'un changement de régime matrimonial

Par Marion2, le 10/11/2008 à 21:34

Bonsoir,

Peut-on m'indiquer le coût approximatif d'un changement de régime matrimonial (communauté réduite aux acquêts pour communauté universelle).

Merci - Laure

Par jeetendra, le 11/11/2008 à 10:37

bonjour, Laure il faut demander ça à [fluo]un notaire[/fluo] ça relève de leur compétence exclusive depuis le 01 janvier 2007, sauf s'il y a des enfants mineurs ou en cas de contestation (créanciers), ça reviendra moins cher puisque plus de frais d'avocat, [fluo]avant il fallait rémunérer et l'avocat et le notaire[/fluo] (bien immobilier), cordialement

Par Marion2, le 11/11/2008 à 10:47

Merci jeetendra

Par jeetendra, le 11/11/2008 à 16:51

de rien Laure, bonne soirée à toi

Par zllamia, le 11/11/2008 à 17:25

bonjour,

je voudrai apporter plus de précisions en vous informant que le régime matrimoniale s'il est à la discrétion des époux dans son établissement initial, ce n'est plus le cas lorsqu'il s'agit d'un changement de régime.

En effet il sera alors tenu compte de l'intéret de la famille et des créanciers pourront éventuellement intervenir pour s'y opposer, si cela comporte un risque pour eux. Mais en prinicipe il s'agit d'une procédure gracieuse.